

Déclaration liminaire de la FSU de la Sarthe à la FS-SSCT du 13 juin 2023



Comme nous l'avons souligné lors de la FS-SSCT du 11 avril dernier, le contexte général est défavorable pour la santé au travail, avec la mise en œuvre, à marche forcée et contre l'avis du pays, d'un allongement de la carrière inscrit dans la réforme des retraites. La FSU redit ici sa détermination, comme celle des autres organisations de salariés, à continuer la lutte contre cette réforme. La FSU est pour une retraite à 60 ans obtenue après 37,5 annuités de cotisation.

Faire durer au travail les salarié-es c'est reculer l'amélioration de la santé au passage à la retraite, effet prouvé par des études scientifiques. C'est donc affaiblir durablement la santé des personnels. Nous pouvons légitimement anticiper une augmentation des retraites pour invalidité et des arrêts pour raison médicale.s. Tout cela ce sont des souffrances, comparativement à des fins de carrière vécues normalement.

Une autre réforme est aggravante de la santé au travail, c'est celle du Pacte. Nous décrivions lors de la précédente FS-SSCT le déphasage entre les prétentions affichées en matière de santé au travail et l'efficacité des réponses apportées. Nous rappelions le réel sur le terrain déjà très dégradé, les souffrances psycho-sociales qui conduisent à des burn-out, à des syndromes dépressifs, à des troubles qui retentissent sur la vie privée et familiale. Le rapport au métier est à chaque fois fragilisé. Nous énonçons des causes structurelles et conjoncturelles.

Loin de résoudre ces questions, le ministre s'obstine à présenter un "pacte enseignant" qui ne répond à rien des difficultés présentes. Au contraire il entend conditionner une hypothétique revalorisation salariale à une augmentation du temps et de la charge de travail.

L'incapacité ces derniers jours à trouver suffisamment de candidat-es aux concours, l'augmentation des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles, ne suffisent visiblement pas à prendre la mesure de l'urgence.

Le Pacte va venir impacter directement les écoles et les établissements scolaires, et va inévitablement toucher à leurs fonctionnements et à l'organisation des services. Il va considérablement dégrader le fonctionnement des écoles et des EPLE et fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels. Cela est extrêmement inquiétant pour la santé de nos collègues, tant directeurs et directrices d'école qui seront en charge d'une autorité fonctionnelle encore augmentée, et pour les collègues qui seront en tension entre des inégalités salariales et d'emploi du temps nouvelles.

Le Pacte sera le vecteur d'une déstabilisation majeure des structures scolaires, désorganisation qui ne pourra qu'être à l'origine de souffrances encore augmentées.

Cette stratégie du Pacte est démultipliée pour la voie professionnelle. La réforme du lycée professionnel entend bien transformer les métiers en les faisant basculer de celui d'enseignant vers celui d'accompagnant à l'emploi ou de commercial de contrat d'apprentissage. Toutes les mesures, aussi attractives soient elles par leur dénomination, sont pensées pour mettre les élèves au pas par le travail. Tout se fera à moyens constants. Là encore, dans ces affaiblissements de mission, ces pertes de sens, ces acceptations forcées de nouvelles fonctions, la maltraitance est intense.

Bien des atteintes à la santé des personnels ont aussi pour cause les manques de recrutement d'AESH. Atteinte à la santé des AESH eux et elles mêmes, qui ont des rémunérations misérables, mais aussi des membres des équipes en général. Cela conduit concrètement des collègues, qu'ils ou elles soient enseignant.es ou AESH, à être en arrêt maladie pour surcharge mentale.

Sur le terrain du recrutement loin de l'embellie annoncée par le ministère, les premiers chiffres des admissibles aux concours de recrutement, pour la session 2023 confirment partout l'enracinement de la crise. Dans de nombreuses académies et disciplines, le nombre d'admissibles est égal voire inférieur au nombre de postes ouverts. Il est inférieur dans la notre ! Dans le premier et le second degré, il manquera des enseignant-es à la rentrée... Le "choc d'attractivité" promis par le ministre l'an dernier n'a manifestement pas eu lieu ! Ce sont parmi les grandes causes d'arrêts de travail, de souffrance exprimée, que les absences prolongées de remplacement, directement corréliées au manque de recrutement.

Quelle solution envisage le ministère ? La même qu'en 2022 : du *job dating* pour l'embauche massive de contractuel-les dans l'urgence accompagnée d'un « biberonnage » de quelques modules de formation applicationnistes en ligne pendant trois jours...

C'est un mépris pour les métiers, pour les professeur-es en poste, pour les formateur-trices en poste. Ce sont des mises en difficulté partagées, propagées au sein des établissements scolaires.

Enseigner est un métier exigeant et complexe : un métier qui s'apprend dans le cadre d'une formation universitaire et professionnelle. Ce sont les conditions d'un travail vécu positivement et de façon épanouie. Pour la FSU l'attractivité du métier passe par l'amélioration des conditions d'étude et d'entrée dans le métier.

La FSU est toujours et avec constance dans la conscience de sa grande responsabilité vis à vis des agents et agentes qu'elle représente, et qui sur le terrain voient leur santé directement impactée par leurs conditions de travail. Elle participe à cette formation spécialisée dans un esprit d'exigence que le droit du travail soit respecté.